



REGARD SUR NOS VILLAGES

NOS CHEMINS DE RANDONNÉE

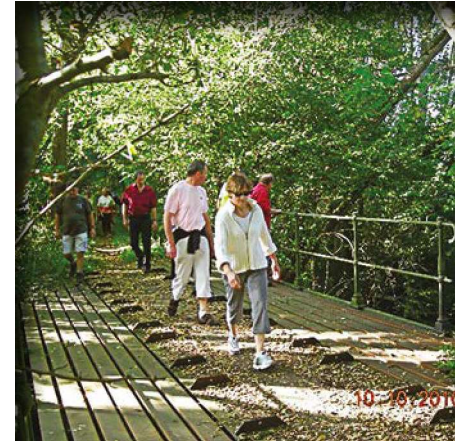
En mars 1991, une nouvelle association se créa dans la commune avec pour nom " Les Chemins de Traverse ". Son but était la création, l'aménagement et l'entretien de sentiers de randonnées balisés et la sauvegarde du paysage rural.

L'association travaille en collaboration avec la commune et la commission tourisme municipale, cette dernière étant à l'origine du projet de développement touristique sur la Remaudière à l'initiative du Syndicat de Loire et Goulaine.

Tout un groupe de personnes, convaincues et passionnées, s'est retrouvé pour créer et organiser des circuits de randonnées. Il s'est avéré nécessaire de créer une association avec toutes les garanties, assurance, autonomie de gestion pour mener à bien les projets. Les possibilités d'aménagement étaient nombreuses et variées sur le territoire de la commune. Parmi les pionniers, nous retrouvons : Jacques Naud Président, Marie Aline Moreau Vice-Présidente, Jean-François Martin Secrétaire, Bernard Grimaud Trésorier.

La création de cette association est survenue après constatation de l'évolution de notre paysage rural et de notre société avec pour objectif :

- découvrir ou redécouvrir la commune à travers ses chemins et ses sites,
- connaître et reconnaître la faune et la flore locale.
- défricher les ronces et les épines envahissant **nos chemins ruraux et la ligne du Petit Anjou**,
- organiser des randonnées conviviales, retrouvez l'envie et le bonheur des promenades,



Nos chemins ruraux

Plusieurs facteurs ont contribué à l'évolution de ces chemins : la multiplication des automobiles a eu pour conséquence de profondément modifier la physionomie de nos campagnes. Là où l'on pouvait accéder sans problème à nos villages à pied, à cheval ou même avec une charrette, devenait impossible avec une voiture : trop étroit, trop pentu, trop raviné. C'est ainsi que de nouvelles routes ont vu le jour, grâce aux municipalités successives, des chemins ont été élargis, des fossés ont été creusés pour les eaux de ruissellement, les chaussées goudronnées : **ce sont nos voies communales actuelles.**

Par ailleurs, l'évolution de l'agriculture avec la diminution du nombre de nos paysans, le passage de la traction animale à la motorisation, une agriculture plus productive va entraîner des réunifications de parcelles de terre. En conséquence, certains chemins désormais moins fréquentés, ont été envahis par la végétation ou ont disparus sous les socs des charrues de nos agriculteurs. Une partie ont été défrichés par l'association " **les chemins de traverse** " pour constituer nos chemins de randonnées actuels et le bonheur des Remaudiérois. Le sentier de la Savaterie jusqu'au pont et au moulin de la Robinière a été le premier d'entre eux.

La ligne Petit Anjou

Ce nom est évocateur bien que peu de personnes de la Remaudière l'aient connu en fonctionnement. C'était un chemin de fer départemental Angevin de 317 km **de voie métrique et unique** dont seulement 27 km furent installés en Loire-Inférieure et environ 700 m en 2 tronçons sur notre commune. Plus familièrement, les usagers l'appelaient le " Tortillard ou Tacot ". C'était à partir de la ligne Nantes-Beaupréau-Cholet et Nantes-Beaupréau-Angers qu'il passait sur notre commune en contribuant très largement à son évolution sociale et économique du 26 août 1899 au 24 mars 1947. Il y laissa : " **La Gare de la Remaudière** " et le **Pont sur la Divatte**. Le réseau fut démantelé, les emprises ferroviaires revendues aux propriétaires riverains qui en faisaient la demande. Pour les autres, la végétation, les ronces, les épines et les acacias, s'en sont emparés avant d'être défriché par " les chemins de traverse ". C'était ainsi que l'accès au pont sur la Divatte fut libéré pour donner accès aux réseaux de randonnées du Maine et Loire. Les gares furent pour la plupart défigurées, voire démolies, **la Gare de la Remaudière** fût vendue en 1953 à M. et Mme Gabory qui la conserva dans son jus.

Les conventions de passage

Afin d'améliorer la continuité des chemins de randonnées, des conventions de passage ont été établies entre le département de Loire Atlantique, l'Établissement public de coopération Intercommunal (EPCI) et les propriétaires concernés, ce qui contribua à la qualité et à la nécessaire pérennité des itinéraires. Ces conventions ont été établies pour une durée de 3 ans, renouvelables par tacite reconduction sauf dénonciation de l'un des signataires.

Après constatation de l'évolution d'occupation de ces chemins ruraux, notre municipalité diligente une Enquête Publique. Celle-ci pour établir le recensement suivant la destination actuelle et à venir. Le but est de clarifier la situation et de renforcer le lien social entre nos agriculteurs et le reste de la population.

Ce lien social est facilité par nos associations, en général, mais surtout par l'association " Les Chemins de Traverse " qui entretient chaque semaine ces chemins de randonnées végétalisés, connus et reconnus, bien au-delà de notre Communauté de Communes pour la satisfaction du plus grand nombre et l'harmonisation de notre territoire.